



## COUPE JULES BALANDRADE

### Saison 2017-2018

*Jules BALANDRADE fut le Secrétaire Général puis le Président du Comité Midi-Pyrénées. Il devint en 1964 membre du Comité Directeur de la FFR avant d'en être le Vice-président quelques années plus tard.*

*Pour récompenser une vie pleinement consacrée au rugby, Il fut récipiendaire des titres d'Officier du mérite sportif et de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.*

### 1- PARTICIPANTS

---

La compétition Jules BALANDRADE est ouverte aux licenciés de moins de 18 ans, à savoir les joueurs nés en 1999 (entre le 01/09 et le 31/12), 2000 et 2001 et gérée par les Comités Territoriaux ou les Secteurs.

En cas de forfait général et pour la qualification des joueurs : application des Règlements Généraux de la F.F.R.

Cette compétition est obligatoire pour les associations de 1<sup>ère</sup> Division Fédérale (engagement possible en Crabos sur autorisation de la Commission des Epreuves Fédérales). Dans le cadre des obligations sportives (Art. 350 des R.G.), toutes les équipes engagées dans cette compétition doivent obligatoirement présenter à chaque rencontre prévue au calendrier des joueurs exclusivement de l'association et non en rassemblement, et ce, pour toute la saison sportive.

Par ailleurs, cette compétition est ouverte aux associations de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Divisions Fédérales, aux associations de séries territoriales après avis de la Commission Technique Régionale.

### 2- PHASE QUALIFICATIVE

---

Chaque Comité ou Secteur organise la compétition sous sa responsabilité.

Le nombre d'équipes engagées devra être communiqué par les comités gestionnaires des secteurs au Pôle Compétitions de la FFR au plus tard le **20 Octobre 2017**.

Le nombre d'équipes qualifiées par Comité ou par Secteur ainsi que le tableau des oppositions seront définis lors de la réunion des responsables de secteurs qui se déroulera le 26 octobre 2017.



### 3- PHASE FINALE

---

Les qualifiés seront transmis par les Comités (ou les secteurs) pour le **9 avril 2018**.

Toutes les rencontres auront lieu en opposition géographique et sur terrain neutre.

| SECTEUR     | NOMBRE D'EQUIPES QUALIFIEES  |
|-------------|--|
| SUD OUEST   | <b>Le nombre d'équipes qualifiées par secteur sera défini le 26 octobre 2017</b> |
| GRAND OUEST |  |
| GRAND SUD   |  |
| SUD EST     |  |
| NORD EST    |  |

#### CALENDRIER PHASE FINALE

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| 1/16 <sup>ème</sup> de Finale | 22 avril 2018 |
| 1/8 <sup>ème</sup> de Finale  | 6 mai 2018    |
| ¼ de Finale                   | 13 mai 2018   |
| ½ Finales                     | 20 mai 2018   |
| FINALE                        | 3 juin 2018   |

*Nota 1 : En ce qui concerne la Coupe Jules BALANDRADE, lorsque cette compétition est organisée dans les secteurs, ces derniers seront tenus de fournir à la FFR leurs qualifiés qu'ils auront préalablement classés. Ils devront respecter en nombre le total de qualifiés des comités concernés. Ainsi, les comités pourront avoir plus ou moins de qualifiés.*